

**Question De Medecine, Dans Laquelle On Examine Si c'est aux Medecins qu'il appartient de traiter les Maladies Veneriennes, & si la Sureté publique exige que ce soient des Medecins qui se chargent de la cure de ces Maladies.**

**1735.**

**Paris : De l'imprimerie de Quillau,**

**Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université & de la Faculté de Médecine, rue Galande, près de la Place Maubert, à l'Annonciation**

**Cote : ms 2328 n°47**

Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé (Paris)

Adresse permanente : [http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?ms02322\\_ms02337ax07x0047](http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?ms02322_ms02337ax07x0047)

47.

# QUESTION DE MEDECINE,

DANS LAQUELLE ON EXAMINE,  
Si c'est aux Medecins qu'il appartient de  
traiter les Maladies Veneriennes, & si  
la Sureté publique exige que ce soient  
des Medecins qui se chargent de la cure  
de ces Maladies.



*Par M\*\*\* Docteur Regent de la Faculté  
de Medecine de Paris.*



A PARIS,  
M. DCC. XXXV.



QUESTION  
DE MEDICINE.

DANS LAQUELLE ON EXAMINE  
Si c'est aux Medecins qu'il appartient de  
traiter les Maladies Venereuses, & si  
la Sureté publique exige que ce soient  
des Medecins qui se chargent de la cure  
de ces Maladies.



Par M. \*\*\* Docteur Regent de la Faculté  
de Medecine de Paris.



A PARIS,  
M DCC XXXV.

---

A P P R O B A T I O N.

*De Messieurs les Docteurs Regens de la Faculté de Medecine de Paris.*

**N**OUS ancien Doyen, Docteurs Regens de la Faculté de Medecine de Paris, commis par elle pour lire un manuscrit intitulé, *Question de Medecine, dans laquelle on examine si c'est aux Medecins qu'il appartient de traiter les Maladies Veneriennes, & si la Sureté publique exige que ce soient des Medecins qui se chargent de la cure de ces Maladies, par M. B\* L\* F\** notre Confrere, y avons reconnu la profonde science qui a toujours honoré l'Ecole de Medecine de Paris, & les preuves incontestables du droit acquis de tout tems aux Medecins de traiter les Maladies Veneriennes. Cet Ouvrage, en défabufant le Public de la pensée où on l'a mis, que ces Maladies appartiennent aux Chirurgiens, convaincra de cet abus tous ceux qui ne se nourrissent pas de préjugés, & que l'opinion populaire ne gouverna jamais. Nous approuvons donc au nom de la Faculté cet important morceau de Medecine sur la matiere la plus intéressante pour la sureté du Public & pour le repos des Familles. Fait à Paris ce vingt-cinq Juin mil sept cens trente-cinq.

Signez, HECQUET, FINOT, CHEVALIER, BOYER.

---

*Approbaton de la Faculté de Medecine de Paris.*

**N**OUS souffigné Docteur Regent & Doyen de la Faculté de Medecine en l'Université de Paris, Vû le rapport de Messieurs Hecquet, Finot, Chevalier & Boyer, Commissaires nommés pour examiner un manuscrit intitulé *Question de Medecine, dans laquelle on examine si c'est aux Medecins qu'il appartient de traiter les Maladies Veneriennes, &c. Par M. B\*\* L\* F\** Docteur Regent de ladite Faculté. Déclarons avec plaisir qu'elle consent qu'il soit imprimé. Fait à Paris ce 26 Juin 1735.

Signé, RENEAUME, Doyen.

---

De l'imprimerie de QUILLAU, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université & de la Faculté de Medecine, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.





# QUESTION DE MEDECINE,



*Sçavoir si c'est aux Médecins qu'il appartient de  
traiter les Maladies Vénériennes, & si la Sureté  
publique exige que ce soient des Médecins qui  
se chargent de la Cure de ces Maladies ?*



IL PAROÎTRA sans doute étrange à quelques personnes de voir proposer comme un problème une vérité des plus incontestables. C'est, dira-t-on, une Question décidée. Les maladies Vénériennes sont très difficiles & très dangereuses ; les Médecins sont en fait de maladies plus éclairés que personne ; ce sont d'ailleurs des hommes de confiance ; ainsi il est hors de doute que l'on doive y avoir recours, lorsque l'on en est attaqué.

Mais malheureusement c'est le petit nombre qui pense de cette manière. L'on croit ordinairement qu'il ne convient pas aux Médecins de se mêler des maladies Vénériennes, & que la cure de ces maladies dépend uniquement des Chirurgiens. Presque tout le monde s'abandonne au préjugé commun ; & peut-être même auroit-on sujet de penser, que l'intérêt qu'ont les Chirurgiens d'autoriser cette Erreur populaire, les au-

A

2 QUESTION DE MEDECINE, &c.  
roit portés jusques à prévenir en leur faveur les Magistrats les plus éclairés. Car on est bien persuadé, que si ces Illustres Conservateurs du Bien public étoient convaincus, que la sûreté des Citoyens exige que ce soient des Médecins qui se chargent de la Cure de ces maladies, & s'ils étoient instruits des abus qui se commettent dans le traitement qu'en font les Chirurgiens, leur Zèle s'animeroit contre un préjugé si funeste à la Vie des hommes.

L'examen de cette Question devient donc nécessaire, pour détromper le Public qui s'égare sur ses propres intérêts, ou du moins pour suggérer à ceux qui sont chargés de veiller à sa sûreté quelques réflexions sur cette importante matière, qui par la qualité de son espèce échaperoit peut-être à leurs recherches & à leur érudition.

La Médecine est un art impénétrable au vulgaire, & l'habitude où sont les hommes de parler & de juger des choses qu'ils connoissent le moins, a fait de cet Art une source inépuisable de préjugés, qu'il est aussi difficile d'effacer, qu'il seroit impossible d'instruire le Public des principes d'une Science aussi relevée.

Mais il faut tout autrement penser des personnes éclairées, qu'il est aussi aisé de faire revenir des préjugés communs, qu'il est rare de les y voir tomber; & c'est d'ailleurs attaquer le mal dans son origine, que de désabuser ceux en qui le public a justement placé sa confiance, & aux sentimens desquels il fait gloire de se conformer.

De toutes les maladies qui attaquent le Corps humain il n'en est aucune qui ne regarde directement les Médecins, & dont la cure puisse avec sûreté pour le public être remise en d'autres mains.

Le rétablissement d'une machine composée de ressorts aussi délicats & aussi artistement arrangés que le sont les parties de notre Corps, est sans contredit un des plus grands efforts dont l'Esprit humain soit capable; la connoissance de ses dérangemens, que la Nature a mystérieusement cachée à nos yeux, ne nous les indiquant que par des signes, qu'une expérience à la vérité & une observation de plusieurs siècles ont transmis jusques à nous, exige dans ceux qui s'y appliquent une pénétration singulière, les différentes propriétés des Médicamens, dont les effets ne sont salutaires, qu'autant qu'ils sont conduits avec la circonspection la plus judicieuse, font du traitement des maladies un Art que les Médecins eux-mêmes, instruits comme ils le sont de la structure

QUESTION DE MEDECINE, &c. 3

du Corps humain, de la nature de ses dérangemens, & de la qualité des remèdes, n'exercent, quelquefois qu'en tremblant; & il faut convenir qu'on ne peut être trop éclairé dans une profession qui traite de la Vie des hommes, & dans laquelle les moindres fautes sont de la dernière conséquence.

Mais puisqu'il est vrai de le dire de toutes les autres maladies, quel juste motif auroit-on d'en excepter les Vénériennes?

Ces maladies, soit que l'on considère leur essence, qui consiste dans une corruption corrosive du suc même nourricier des Parties; soit que l'on examine leurs signes, qui sont des plus équivoques; soit que l'on fasse attention à leurs symptômes, qui sont des plus terribles; soit enfin que l'on réfléchisse sur la nature des remèdes employés pour les guérir, qui sont les plus puissans, & par conséquent les plus redoutables, si on commet la moindre faute dans leur administration, ces maladies, dis-je, méritent sans doute l'attention la plus sérieuse du Médecin le plus éclairé.

En effet dans la Vérole, les accidens qui se manifestent à la surface du corps, ne sont que de foibles indices du vice & de la corruption de l'intérieur. C'est toute la Masse des humeurs qui se trouve infectée du venin le plus contagieux; c'est la Lymphe nourricière, c'est à-dire la liqueur qui arrose & qui pénètre le plus intimement toutes les Parties, qui s'arrête dans son cours & qui contracte l'acreté la plus corrosive, d'où naissent des Douleurs affreuses dans la substance même de toutes les parties du corps, des Bubons, des Ulcères, des Caries, des Exostoses, &c.

D'un autre côté les maux Vénériens ont des signes qui leur sont communs avec des maladies d'une nature toute différente. Les Praticiens de bonne foi ne peuvent se dissimuler la difficulté qu'il y a souvent de distinguer dans les personnes du sexe les différentes espèces de Pertes blanches. La Goutte, les Rhumatismes violens & invétérés, les Taches, les Ulcères & les douleurs Scorbutiques, &c. ont quelquefois avec les signes de la Vérole une analogie, qui exige dans ceux qui traitent cette dernière maladie, non seulement la connoissance des accidens qui lui sont propres, mais encore celle des maladies, avec lesquelles elle pouroit être confondue par tous autres que par de grands Médecins.

Les Complications, toujours dangereuses dans les Maladies, sont dans celles-ci d'autant plus funestes, que souvent elles s'accordent moins avec la nature des remèdes Antivénériens; & ce-

pendant rien n'est plus ordinaire que de voir la Vérole compliquée avec la Phthisie, le Crachement de sang, la disposition à l'Apoplexie, &c. sans parler de la Grossesse des femmes: Circonstances qui demandent des lumières supérieures, pour éviter autant qu'il est possible tous les écueils d'un pareil traitement.

Les autres maladies observent dans leurs cours une espèce de régularité, leurs symptomes sont déterminés, leurs révolutions sont connues; mais la Vérole est un Prothée, qui change de forme dans les différens sujets qu'elle attaque.

Enfin dans les maladies Vénériennes, il faut tout prendre sur soi & tout attendre des remèdes. La Nature, qui ordinairement opère elle-même une partie de la guérison, tandis que le Médecin agit de concert avec elle, ne paroît ici faire aucun effort pour se soulager. Elle ne nous offre que corruption; & si elle agit, ce n'est que pour se détruire.

Quels sujets d'allarme ne pourrais-je pas tirer de l'énergie & de l'efficacité des Médicamens mercuriels, lorsqu'ils sont dirigés par un Jugement moins éclairé que celui des Médecins! Les Coliques, les Dysenteries, les Convulsions, les Paralysies sont les suites ordinaires de ces puissans remèdes imprudemment administrés; & la suffocation du malade suit de près la Salivation, suscitée sans précaution & poussée sans mesure.

Ce sont cependant des maladies de cette importance que l'on abandonne aux Chirurgiens, ce sont des remèdes de cette nature que l'on confie entre leurs mains. Les plus prudens, que dis-je? les plus prévenus contre les Médecins ne se croiroient pas en sûreté, s'ils n'avoient recours aux Maîtres de l'art, lorsqu'ils sont attaqués des maladies les moins compliquées; & l'on remet aux soins des Chirurgiens, des Corps dans lesquels la maladie a infecté la partie du Sang la plus pure, a pénétré la substance des Parties, & s'est insinuée jusques dans les Os mêmes; on remet à leurs soins des malades tourmentés par les plus cruelles douleurs, rongés par les Ulcères les plus fetides & les plus virulens; on leur abandonne avec sécurité une maladie, qui ne cède qu'à l'administration périlleuse du plus puissant (a) des remèdes, & qui ne peut être guérie que par une fonte générale de toutes les humeurs du Corps, & par un renouvellement presque entier de la substance des Parties qui le composent.

C'est la remarque que faisoit un célèbre & sçavant Méde-

(a) Le Mercure ou vif Argent.

cin (a) d'Angleterre, en déplorant le sort des personnes attaquées de cette maladie, qui outre l'atrocité de leur mal, ont encore à effuyer les dangers, auxquels les expose l'impéritie de ceux qui trompent le Public en se donnant pour des guérisseurs.

Il arrive même, par un funeste enchaînement d'abus, que les Chirugiens entreprennent de préparer les Médicamens mercuriels qu'ils employent, tandis que pour les emplâtres & les onguens les plus simples, ils sont obligés d'avoir recours aux Apothicaires, qui par leur état, & par une étude continuelle de la Pharmacie, sont les seuls sur la science & sur la fidélité desquels on puisse compter dans la préparation des remèdes.

Le Mercure, déjà si dangereux entre les mains des Chirugiens, lors même qu'il seroit artistement apprêté, le devient donc encore bien davantage, par les mauvaises préparations qu'ils en font sans suivre d'autre règle (b) que leur caprice; & il est étonnant que le Public, qui est toujours la victime des abus qui se commettent en Médecine, ne sente pas qu'il convient aussi peu aux Chirugiens de préparer des remèdes, qu'il seroit mal aux Apothicaires d'exécuter des opérations de Chirurgie.

Mais, ces réflexions, que j'ai jusqu'à présent exposées seulement comme des raisons de douter de la science des Chirugiens, & comme des précautions contre la confiance aveugle que l'on met en eux, quel degré de force n'acquerraient-elles pas, lorsque l'on voit ces sujets de doute & d'allarme se réaliser tous les jours dans cette grande Ville? En effet, pour ne parler que des malades, qui semblent échappés des mains de la mort, afin de publier les dangers qu'ils ont encourus, quel affreux spectacle présentent à la vue ces prétendus convalescens, qui sortent des Boutiques chirurgicales, semblables à des Squelets ambulans, les Dents vacillantes, s'ils ne les ont perdues, les Membres tremblans s'ils ne sont paralytiques, affligés pour le reste de leurs jours, des plus facheu-

(a) GUALTERUS HARRIS. *Tract. de Lue Venerea*, Quam infelix igitur & misera est infectorum conditio, qui duplices sustinent poenas, damnanturque tum atrocissimi morbi cruciatibus, tum rudis agrytae ignorantiae periculo! quasi levissimi quilibet affectus peritiam medicam jure esflagitent, morbus vero maxime anceps, medullisque penitus infixus, cuius illitterato possit tuto demandari!

(b) C'est aux Médecins à régler la préparation des médicaments mercuriels, de même qu'ils déterminent la composition de tous les

autres remèdes tant internes qu'externes. Il est peu de Facultés & de Collèges de Médecine dans l'Europe, qui pour répondre aux vœux des Magistrats attentifs à la sûreté publique, ou même par ordre des Princes, n'aient dressé des Dispensaires que les Apothicaires sont obligés de suivre. Toutes ces Pharmacopées ont singulièrement prescrit la préparation des médicaments mercuriels, & notamment le *Codex Medicamentarius* de la Faculté de Médecine de Paris, que le Parlement a revêtu de son autorité.

ses infirmités par le remède qui devoit les guérir, & bien heureux encore dans cette extrême misère s'ils ne conservent pas des restes de leur première maladie. Mais combien plus déplorable est leur état, si l'on considère qu'un pareil traitement n'a peut-être eu d'autre motif que l'avarice de celui qui l'a fait; ou si l'on réfléchit que l'usage du Mercure n'étoit devenu nécessaire qu'à l'occasion d'une Vérole, produite par des remèdes mal administrés, (a) & dont ces malades n'avoient d'abord que quelques préliminaires.

N'y auroit-il pas lieu de réclamer le Ministère des illustres Magistrats, qui sont les dépositaires de la Sûreté publique. L'avidité du gain, que semblent exciter ces maladies dans les Chirurgiens qui les traitent, ne justifieroit que trop cette accusation, & l'expérience ne l'autoriseroit pas moins, si l'on fait attention aux sommes exorbitantes (b) qu'exigent certains Chirurgiens, pour traiter des malades de la Vérole qu'ils ont, & souvent même qu'ils n'ont pas (c).

Les Médecins ont même remarqué dans cette maladie un Symptôme bien capable de favoriser l'avarice de ceux qui entreprennent de la traiter, sans être d'une exacte probité. (d) C'est la crainte perpétuelle, où sont ceux qui en ont une fois été atteints, de n'avoir pas été radicalement guéris: la moindre douleur de Rhumatisme, ou le moindre autre accident les persuade aussitôt que le mal va reparoître; & il est aussi fréquent de voir les Chirurgiens profiter de la crédulité de ces malades imaginaires, qu'il est pénible aux Médecins de guérir leur imagination de ce mal chimérique.

On s'imagine peut-être que les Chirurgiens acquièrent par l'habitude de traiter les maladies Vénériennes une Expérience qui leur sert de guide dans les cures qu'ils font; mais outre que l'Expérience la plus consommée n'est qu'une routine incertaine pour ne pas dire meurtrière, lorsqu'elle n'est pas dirigée par la prudence & par le discernement, combien sont à plaindre les malheu-

(a) Les Praticiens savent que les plus légères maladies Vénériennes dégèrent souvent en Vérole par la mauvaise méthode de les traiter.

(b) Il y a tels Chirurgiens qui prennent jusques à deux mille livres pour une maladie Vénérienne, & l'on peut dire que la façon de s'en faire payer, *Clanculum in conelavi*, (comme dit HARRIS) *remotis arbitris, insectum tenentes sub imperio quodam despoticæ vite ac*

*mortis*, est aussi odieuse que la somme est excessive.

(c) C'est le sieur DEVAUX M<sup>e</sup> Barbier-Chirurgien de la communauté de S. Côme, qui fait ce reproche à ses Confreres, dans les remarques jointes à la traduction qu'il a faite d'un Traité sur les maladies Vénériennes, composé par CHARLES MUSITAN Médecin de Naples. *A Trevoux 1711. Tom. I. pag. 331.*

(d) FREIND, Hist. de la Médecine, p. 286.

QUESTION DE MEDECINE, &c.

reuses victimes des expériences que font de pareils Observateurs ? il s'agit de la Vie des hommes, & ils font des expériences sans voir ce qu'ils font ; Car il ne faut pas s'abuser, il est un Génie des expériences & des observations : la Nature toute découverte qu'elle paroît ne se laisse pas voir à tout le monde : ce n'est qu'après de pénibles études & de laborieuses recherches, que les Esprits qu'elle a le plus favorisés, commencent à appercevoir quelque chose dans ses Mystères.

Les belles Lettres qui en ornant l'esprit le rendent susceptible des autres connoissances, la justesse & la facilité dans le raisonnement que procure l'étude de la Philosophie, l'esprit de discussion que fournit l'examen des matières de Physique, la netteté dans les idées, la solidité dans le jugement, & l'étendue du génie que communiquent toutes ces Sciences, en obligeant de concevoir, de combiner, & de rassembler sous un seul point de vûe tant de différentes matières, la lecture enfin des anciens Auteurs, qui nous rend propres les travaux des Médecins de toutes les Nations & de tous les Siècles, sont les provisions que les Médecins amassent pour se mettre en état d'acquérir dans le traitement des maladies une Expérience éclairée.

N'est-il pas plus sage de confier sa Vie entre les mains de Gens, qui joignent à cette Expérience des lumières capables de guider leurs pas, & qui dans l'incertitude que l'on affecte de reprocher à la Médecine, sont certainement plus assurés que tous autres, par l'étude continuelle qu'ils font de la Nature & de ses ressorts ?

C'est donc les Médecins qui sont seuls en état de pénétrer la nature & les causes les plus reculées des maladies Vénériennes, d'en débrouiller les signes équivoques par la connoissance qu'ils ont de toutes les autres maladies, de dévoiler les différentes formes sous lesquelles elles semblent se cacher, de concilier les remèdes avec les différentes complications, de manier en Maîtres & de retourner de différentes façons les médicamens les plus énergiques, de soutenir enfin la Nature chancelante, en agissant selon les vûes qu'elle se propose elle-même dans la guérison des autres maladies.

Qu'il me soit permis d'ajouter à toutes ces raisons un autre motif de la confiance dûe aux Médecins pour le traitement des maladies Vénériennes, ce sont les sentimens d'honneur & d'une probité à toute épreuve, requis dans ceux qui se mêlent

8 QUESTION DE MEDECINE, &c.

de les traiter : Sentimens que procure ordinairement une Education telle que les Médecins la reçoivent dans leur jeunesse.

S'il étoit possible qu'il restât encore quelque doute sur le droit que les Médecins ont de traiter les maux Vénéériens, & sur la confiance qu'ils méritent à cet égard, l'Histoire de cette cruelle maladie retracée sous les yeux suffiroit pour en convaincre, & on conviendra facilement que ceux qui en ont de tout tems recherché les Causes, approfondi la Nature, prescrit les Remèdes, sont les seuls véritablement capables d'en diriger la Cure.

Sans examiner le sentiment de ceux qui croient trouver dans les Auteurs anciens la description des accidens de cette maladie, il est toujours vrai de dire, que dans ces tems reculés la cure de ces accidens prétendus véroliques étoit remise aux soins des Médecins, puisque c'est chez eux (a) que se trouve le détail de ces maladies & des Remèdes qu'on employoit pour les guérir.

Mais quelque puissant préjugé que forme en faveur de cette opinion l'antiquité du libertinage, auquel les hommes ne se font que trop abandonnés de tout tems, il est certain que sur la fin du quinziesme Siècle, la Vérole se manifesta de façon qu'elle surprit également par sa nouveauté le Peuple & les Médecins.

Les différens noms (b) que les Nations différentes lui donèrent dans cet abord, en se la reprochant les unes aux autres, font bien voir qu'elle leur étoit auparavant inconnue; & le concert des Médecins voisins de ce tems, (c) qui s'accordent à la décrire comme une maladie nouvellement apparue, & dont la

(a) HIPPOCRATES *Epidem. lib. 3. Sect. 3.* GALENUS *lib. 6. de Locis affect. cap. de Colis affectibus.* Idem. *lib. de composi. Medicam. c. 8. ad Pudendorum affectiones.* MESUUS *Medicinae Particularium cap. 3. de Saphati.* AVICENNA *Canonis Medicinae lib. 4. fen. 7. Tract. 3. de curâ Sabafati.* GUILIELM. DE SALICETO, Professeur à Verone, en 1270, *Chirurgiæ cap. 48. de Pusculis albis, Sissuris, & corruptionibus quæ fiunt in virgâ & circa præputium, propter coitum cum meretrice, vel fœdâ, vel aliâ de causâ.* BERNHARDUS GORDONIUS, Médecin & Professeur de l'Université de Montpellier, en 1305, *Lilii Medicinae Part. 7. cap. 5. de Passionibus virgæ.* GUIDO DE CAULIAGO, Docteur de Montpellier, en 1353, *Chirurgiæ tract. 6. cap. 7. de Catefatione & fœditate in virgâ propter decubitus cum muliere fetidâ.* VALESCUS DE TARANTA, Médecin de Montpellier, en 1418, *Philonii Pharmacut. lib. 6. cap. 5. de ulceribus & pustulis*

*Pudendi. Idem, Philonii Chirurg. cap. 17. de malo mortuo. &c.*

(b) Le mal de Naples, le mal François, le mal Espagnol, le mal des Indes.

(c) NICOLAUS LEONICENUS, célèbre Médecin & Professeur à Ferrare, qui vivoit du tems que la Vérole commença à paroître, *Lib. de Morbo Gallico, Papiæ, 1506.* CASPAR TORELLA, Médecin du Pape Alexandre VI. & depuis Evêque de S. Juste, *Tractatu de Pudendragrâ.* ANTON. SCANAROLUS, Mutinensis Médecin, *Disputatione de morbo Gallico, Bononiæ, 1498.* ANTON. BENIVENIUS, célèbre Philosophe & Médecin de Florence, en 1495, *Tractatu de abditis & mirandis morborum & Sanationum causis.* PETRUS MAYNARDUS, Veronensis, Médecin, *Tractatu I. de morbo Gallico.* JOANNES ALMENAR, Médecin Espagnol & Professeur en Médecine, *Libro de morbo Gallico, Papiæ, 1516.* JACOBUS CATANEUS de tradition

tradition populaire, ni les Médecins leurs prédécesseurs ne leur avoient rien appris, prouve bien la nouveauté de son origine.

La Vérole est donc du nombre de ces maladies nouvelles, (a) qui n'ont pas toujours affligé les hommes; & c'est à l'année 1494 (b) que l'on doit rapporter l'époque de sa naissance en Italie, d'où elle se répandit bientôt dans toute l'Europe, & ensuite dans les autres parties du Monde.

C'est aussi dans ce même tems, que les Médecins commencèrent les immenses recherches qu'ils n'ont depuis cessé de faire sur cette maladie. Leur émulation, qui ne s'est point ralentie dans la suite, alla d'abord si loin, que dès l'année 1536, c'est-à-dire quarante-deux ans après que cette maladie eut commencé à paroître, on imprima en un Volume (c) les Ouvrages des plus excellens Médecins de ce tems sur la méthode de la traiter: & trente ans après, ce Recueil considérablement augmenté parut à Venise (d) en deux Tomes *in folio*.

Le nombre prodigieux de ces Ecrits & de ceux qui depuis sont sortis de la plume des Médecins sur la même maladie, est un témoignage bien éclatant de l'application qu'ils ont toujours eue à en décrire les signes, à en observer les accidens, à expliquer les différentes formes sous lesquelles elle se présente, à en examiner la nature & les causes, à rechercher les remèdes les plus puissans, à rectifier & rendre plus efficace l'usage de ceux qui étoient déjà connus, à établir enfin des méthodes de guérir plus sûres, moins dangereuses, & moins cruelles.

Les Médecins traitèrent d'abord cette maladie, comme on avoit traité jusques alors les maladies de la Peau. (e) La saignée,

LACUMARCINO, Genuensis artium & Medicinæ Doctor, *tractatu de morbo Gallico*. JOANNES DEVIGO, Médecin du Pape Jule II, *tract. de morbo Gallico*, Lugd. 1518. &c.

(a) Le Rachitis, auparavant inconnu, parut dans la partie Occidentale de l'Angleterre vers l'année 1640, GLISSONIUS, *Tract. de Rachitide*, cap. I. Le Scorbut, inconnu aux Médecins Grecs & Arabes, éclaira à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, FREIND, *Hist. de la Médecine*. La Sueur Angloise commença à paroître en Angleterre l'an 1483, FREIND, *ibid.* La Coeluche parut pour la première fois en 1414, MEZERAY, *Hist. de France*. La petite Vérole & la Rougeole parurent au commencement du 10<sup>e</sup> siècle, & étoient inconnues avant les Médecins Arabes RHASES, MESUE, AVI-

CENNE, qui en ont les premiers donné la description, &c.

(b) Sous le règne de CHARLES VIII. & sous le Pontificat d'ALEXANDRE VI. pendant la conquête que ce premier fit du Royaume de Naples:

(c) *Morbi Gallici consideratio exquisitissima a variis in'dem-que præstantissimis Medicis conscripta*, *Biffles*, 1536, in 8<sup>o</sup>.

(d) *De morbo Gallico omnia quæ extant apud omnes Medicos cujuscum-que nationis in unum corpus redacta, in quo de Ligno indico, Salsaparilla, Radice Chinæ, Argento vivo, cæterisque rebus omnibus ad hujus Luis profligationem inventis diffusissima tractatio habetur*, *Venetis*, 1566.

(e) LEONICO, *Libro de Epidemia quam*

10 QUESTION DE MEDECINE, &c.

le Régime adoucissant, le Bain, les Altérans, les Purgatifs furent la base de leur méthode, & les Onguens qu'ils prescrivoient pour le pansément des Ulcères & des Pustules, étoient ordinairement composés de Médicamens détersifs & desséchans, auxquels quelques-uns (a) ajoutoient un peu de Mercure ou de Sublime.

L'insuffisance de cette méthode, qui ne faisoit tout au plus que pallier le mal, engagea bientôt les Médecins (b) à joindre des remèdes plus efficaces à ceux qu'ils avoient employés jusques alors, & l'obstination de la maladie les invita à avoir recours aux Frictions mercurielles, recommandées par les Médecins Arabes (c) dans les maladies de la Peau les plus rebelles.

Mais la crainte qu'ils avoient que le Mercure n'ulcérât les gencives & la gorge, qu'il n'ébranlât les dents, & qu'il ne procurât la salivation, comme quelques Médecins (d) l'avoient déjà remarqué longtems auparavant, le leur faisoit prescrire en petite (e) quantité; & encore en modéroient-ils les effets par l'usage des Purgatifs, (f) en détournant vers les Intestins l'action avec:

*Itali morbum Gallicum, Galli vero Neapolitanum vocant.* TORELLA, tract. de Pudendagrâ. Idem, in Consiliis adversus Pudendagrâ. SIBAT. AQUILANUS, célèbre Médecin qui vivoit en 1508, tract. de Morbo Gallico, cap. 3. NATANIEL MONTHESAURUS, Veronenlis Medicus, tract. de Dispositionibus quas vulgò Mal Franco appellat, cap. 6. BENIVENIUS, tract. de Morbo Gallico, dans son livre de abditis morborum Causis. MAYNARDUS, tract. 2. de Morbo Gallico. LAURENTIUS FRISIUS, Médecin Allemand Sectateur d'Avicenne, tract. de curandis Pustulis, ulceribus, & doloribus morbi Gallici.

(a) TORELLA, Tract. de Pudendagrâ. Idem, tract. de ulceribus in pudendagrâ. MONTHESAURUS, tract. de morbo Gallico. MAYNARDUS, tract. 2. de morbo Gallico, cap. 3.

(b) J. ALMENAR, CORADINUS GILINUS, Artium & Medicinæ Doctor. JOANNES BENEDICTUS, Medecin Allemand. WENDELINUS HOCK DE BRACKNAU, Medecin de l'Université de Boulogne. GEORGIUS VELLA, Brixienfis Physicus.

(c) MESUE, loc. cit. de Saphati. Idem, Antidotarii cap. 11. de unguentis ad Scabiem. RHASES, lib. 5. de re medicâ ad Regem Almansorem, cap. 28. de Pruritu Scabie & magnis pustulis. AVICENNA, Loco cit. de curâ Sabasa-

ti. Idem, *ibid.*, cap. 6. de curâ Scabiei & pruritûs.

(d) ALSAHARAVIUS, Médecin Arabe qui vivoit dans le douzième siècle, lib. Practicæ tract. 30. cap. 3. de Linitione corporis Argentii vivi, dit qu'il a vu souvent arriver après l'usage des onguens mercuriels l'enfure de la bouche, de la langue, & du gosier, accompagnée de corrosion & de mauvaise odeur, & il traite de la cure de ces accidens. GUY DE CHAUEIAC, tract. 6. cap. 3. dit que l'onguent Sarrazin, qui est un onguent mercuriel dont il donne la description, fait sortir les superfluités par la bouche en bavant, si on oingt seulement les extrémités depuis le coude & le genoux. THEODORICUS, Moine, habile en Médecine & en Chirurgie, & Evêque de Cervie, qui vivoit en 1280, Chirurgiæ, lib. 3. cap. 49. de malo mortuo, propose comme un remède assuré dans cette maladie les frictions avec les onguens mercuriels, dont il donne plusieurs descriptions, & qu'il ordonne de continuer jusques à ce que l'humeur flue par la bouche.

(e) CORAD. GILINUS in opusculo de morbo Gallico. J. BENEDICTUS, lib. de morbo Gallico, cap. 4.

(f) ALMENAR, lib. de morbo Gallico, cap. 4. WENDEL. HOCK DE BRACKENAU, Mentia-

laquelle il se portoit ordinairement à la bouche.

JACQUES DE CATANE (a) paroît être le premier qui adopta la Salivation, & qui reconnut véritablement que rien n'étoit plus capable que le Mercure, de résoudre les duretés pierreuses qui se forment dans cette maladie, & d'appaiser les douleurs que causent dans les Membranes & dans les Muscles de pareilles concrétions : il indiqua les précautions qu'il falloit prendre, il se servit de la méthode (b) ancienne comme d'une préparation à l'usage du Mercure, & il fit voir en génie supérieur, que les mauvais effets que les Frictions mercurielles avoient produits entre les mains de quelques Empiriques, (c) ne devoient pas empêcher d'en espérer d'heureux succès, lorsqu'elles seroient employées par des mains plus sçavantes & plus éclairées.

En effet, quelques efficaces que soient les remèdes, leurs bons effets dépendent toujours de la prudence de ceux qui les prescrivent, & s'il est avantageux de connoître des médicamens salutaires & spécifiques, l'on peut dire que cet avantage consiste principalement dans la science de les placer à propos. Il n'est que trop commun de voir les remèdes qui passent pour les plus excellens, tels que l'Opium, le Kinkina, l'Emétique, &c. devenir meurtriers (d) entre les mains de ceux qui, instruits dès leur tendre jeunesse, à manier seulement le rasoir & la lancette, s'érigent en Médecins consommés, soit par l'ambition d'exercer une profession supérieure à leur état, soit par la facilité avec laquelle le

*grā sive tractatu de causis, preservativis, regimine, & curā morbi Gallici, Venetiis, 1502, cap. 15. GEORG. VELLA, opusculo de morbo Gallico. cap. 7.*

(a) JAC. CATANEUS, *tract. de morbo Gallico, cap. 7. de curatione morbi gallici per administrationem Malagmatum.*

(b) *Idem ibid.* Il prescrit dans les Chap. précédens la manière de traiter la Vérole par la Diète, la Saignée, les Digestifs, les Evacuans, l'usage des Vipères, & le Bain.

(c) TORELLA, *Dialogo de dolore in pudenda*, déclame vivement contre la Salivation & les frictions mercurielles employées de son tems sans méthode & sans précautions, & il cite plusieurs exemples des effets meurtriers qu'elles avoient produites sur les personnes de la première distinction. *interficiuntur homines, dit-il, non moriuntur.* BENIVENIUS *tract. de Morb. Gallico*, déclame de même contre les frictions mercurielles.

(d) Les Magistrats ont été plus d'une fois obligés de punir de Pareils excès, en défendant aux Chirurgiens de se mêler du traitement des maladies, & récemment la Sentence contradictoire du 17 Mars 1733, qui réitére ces défenses à un des Maitres Barbiers-Chirurgiens de la Communauté de S. Côme, aussi-bien qu'à tous les Confrères, & qui pour être contrevenu aux Statuts de la Faculté de Médecine de Paris, le condamne à 200 liv. d'amende. Mais il est bien triste qu'il faille, pour procurer de pareils réglemens, des accidens aussi tragiques que celui du malade qui est mort en convulsions dans l'effet des remèdes, que lui avoit ordonné mal-à-propos ce Chirurgien. Des abus aussi fréquens & aussi notoires mériteroient bien une attention singulière, pour en prévenir efficacement les dangereux effets. Serait-il permis d'ajouter qu'il semble que les Facultés & Collèges de Médecins, occupés comme ils le sont au

Public abandonne inconfidérément sa vie à quiconque a seulement la témérité de s'annoncer pour Médecin, soit enfin parce que la Chirurgie qu'ils ignorent, ne leur fournit pas les moyens de subsister.

Les Médecins qui suivirent, tels que JEAN DEVIGO (a) Médecin du Pape Jule II, JACQUES BERANGER célèbre Professeur de l'Université de Boulogne, accréditèrent encore l'usage des frictions mercurielles & de la salivation, par des recherches & des expériences multipliées, dont le succès confirma l'efficacité de cette méthode.

C'est ici où l'on peut fixer l'époque de l'usurpation des Chirurgiens, au sujet du traitement des maladies Vénériennes. La nécessité d'administrer les frictions, obligea les Médecins à se servir de leur ministère pour appliquer les Onguens mercuriels, en se réservant la direction de la cure. Mais le Public, qui ordinairement ne pénètre gueres au-delà de l'écorce, ne mit bientôt plus de différence entre la Main qui frotoit, & le Génie qui en devoit diriger l'opération. On crut qu'il suffisoit de sçavoir oindre un malade pour le sçavoir guérir. D'un autre côté les Chirurgiens admis dans le traitement de cette maladie pensèrent à se l'approprier. La sécurité & la présomption, qui accompagnent toujours le défaut de lumières, leur fit croire qu'ils étoient assez habiles pour agir sans le secours des Médecins. La confiance qu'ils avoient en eux-mêmes leur attira insensiblement celle du Public; d'autant plus aisément, que la plûpart des personnes attaquées de cette maladie, découvrent plus volontiers les suites fâcheuses de leur dérangement, à des Chirurgiens, qu'à des Médecins, dont la science & la gravité leur impriment apparemment un certain respect, accompagné d'une honte mal placée qui leur devient funeste.

Le Gayac qui fut ensuite apporté des Indes, fournit aux Médecins matière à de nouvelles recherches. Ils s'appliquèrent aussitôt (b) à en connoître la nature & les qualités, ils en décrivirent l'histoire, (c) ils indiquèrent le choix qu'on en devoit faire, ils pres-

service du Public, devoient être dispensés de soutenir de longues & fâcheuses procédures, d'épuiser leurs fonds, & de contracter même des dettes, pour soutenir des droits, qui n'ont d'autre motif que la sûreté des Citoyens, & dont le public retire la principale utilité.

(a) JOAN. DEVIGO, *traçt. de Morbo Gallico*, Lugd, 1518.

(b) LEONARDUS SCHMAUS, *Med. Doct. Lucubrationculâ de Morbo Gallico & curâ ejus noviter repertâ cum ligno indico*, Augustæ, 1518.

(c) JACOBUS ABETHENCOURT, *Rotbomag. Med. novâ Penitentiali quadragesimâ in morbum gallicum sive venereum*, Paris. 1527, §. de ligno Gaiaco, ejus naturâ, ac per ipsam

crivirent la manière de préparer & de faire prendre aux malades la Décoction de ce bois ; & quoique cette manière ait été la plus ordinairement employée, le Gayac prit entre leurs mains toutes les formes dont il étoit susceptible. Ils le donnèrent en Poudre, en Electuaire, ils en firent un Syrop, un Extrait, un Vin fermenté, ils en préparèrent la Décoction avec le Vin ; ils en composèrent des Liqueurs distillées ; ils déterminèrent les Doses de ces différentes préparations, & désignèrent les cas dans lesquels elles devoient être préférées les unes aux autres ; Ils préparèrent les malades par des remèdes préliminaires, capables de rendre les humeurs plus dociles à l'action des Sudorifiques ; ils établirent le régime con-

curatione. NICOL. POLL, *Medic. Profess. & Cesareæ Majest. Physicus*, libello de curâ morbi Gallici per lignum Guajacanum, *Basil.* 1536. ANTON. MÛSA BRASSAVOLUS, *Medicini de Ferrare* en 1534, tract. de morbo Gallico. *Idem*, in responsis ad quæstiones ALEXAND. FONTANÆ, de ligno Indico. HIERONYM. FRACASTOR, *Veronensis Med. Pauli III. Pontif. Max. archiat.* en 1553. Syphilidis, sive de morbo Gallico lib. 3. *Idem*, de Morbis contag. lib. 3. cap. 10. de curâ Syphilidis seu morbi Gallici. ALOYSIUS LOBERA, *Espagnol, Médecin de Charles-Quint*, tractatu de morbo Gallico cap. 4. & seq. de ligni Sancti qualitatibus, & virtute ejus in curâ morbi gallici. de modo parandi ægrotum & lignum Sanctum. de modo fumendi decoctum ligni. de aliis parandi ligni Sancti modis. de vino ligni, & Pilulis à Ligno paratis. NICOLAUS MASSA, *célebre Médecin de Venise, qui vivoit en 1536*, Libro de morbo Gallico, *Venetis*, 1563, tract. 3. cap. 2. & seq. de ligni Indici conditionibus. de virtutibus ligni Indici. de Regimine observando in curâ per lignum Indicum. de modo preparandi lignum Indicum ad curationem morbi gallici. de modo fumendi decoctum ligni Indici, &c. JOAN. MANARDUS, *Medecin & Profes. à Ferrare*, Epist. Medicinal. de Ligno Indico, *Basil.* 1540. ALPHONSUS FERRUS, *Neapolit. artium & Medicinæ Doctör*, tractatu de morbo Gallico & ligni Sancti naturâ usque multiplici, *Basil.* 1538, lib. 1. de Electione & preparatione ligni. de vivendi ratione in curatione per lignum Sanctum. quomodo decoquatur lignum & variæ illius decoctiones. *Idem*, lib. 4. de vini exhibitione. de vini preparatione ex ligno Indico & regulis in eâ observandis. ANTON. GALLUS, *Med. Doct. Paris*, tract. de Ligno Sancto non permiscendo, *Paris.* 1540, cap. 4. de Ligni Sancti dote, naturâ, viribus. BENEDICT. VICTORIUS FAVENTINUS, *célebre Médecin & Professeur de l'Université de Boulogne, qui vivoit en 1540*, Libro de morbo Gallico, cap. 8. de gallici morbi curâ per Porum decocti ligni Guajaci. LEONARD. FUCHSIUS, *Med. & Profes. à Tubinge*, in Appendice ad 5. libros de curandi ratione, *Lug.* 1548, cap. de morbo Gallico. JOAN. BAPT. MONTANUS *Profes. de Med. à Padoue*. in Consult. Medic. de morbo Gallico, *Bisletæ*, 1557. ANTON. FRANCIANUS, *Med. de Padoue, qui vivoit en 1540*, Lib. de morbo Gallico, *Bononiæ*, 1564. GABRIEL FALLOPIUS, *Medicus & Profes. Patavinus*, tract. de morbo Gallico, *Venetis*, 1565, cap. 39. & seq. de naturâ Ligni Guajaci. de preparatione ligni. de decocto ligni. de tempore & quantitate exhibendi decocti. de iis que vitanda sunt. de corrigendis accidentibus supervenientibus in potu ligni Guajaci. de victus ratione, &c. PETR. HASCHARDUS, *Infulanus Medic.* tract. de morbo gallico, *Lo-vanii*, 1554, cap. 4. de ligni Guajaci electione, naturâ, viribus. de modo parandi decoctum ligni. de regimine eorum qui ligni decoctum assumunt. PETR. ANDREAS MATTHIOLUS, *Senensis Medic. & Archiater Cesareus*, Epistol. Medicin. lib. 1. *Ludg.* 1564. *Idem*, Dialogo de morbo Gallico. NICOL. MONARDES, *Medecin Espagnol, qui vivoit en 1556*, simplicium è novo Orbe delatorum Historiâ, *Antwerp.* 1593. §. de Guayacan. GUILLELMUS RONDELETIUS, *Acad. Mompel. Profes. & Cancel.* en 1550, tractatu de morbo Gallico. BENEDICT. RINIUS, *Phil. & Medicus*, en 1555, tract. de morbo Gallico,

venable, consistant à exténuer & dessécher le corps par la Diette la plus austère, en même tems que l'on épuise par les sueurs la lympe imprégnée du Virus vérolique; Ils proportionnèrent avec sagesse la sévérité de ce régime aux différentes circonstances des âges, des sexes, des tempéramens; Ils proposèrent les moyens de remédier aux accidens qui peuvent survenir par l'usage du Gayac. Quelques-uns craignirent (a) d'en altérer les vertus par aucun mélange; d'autres (b) le joignirent avec des Purgatifs, des Aromatiques, des Plantes altérantes. Ils appliquèrent enfin sur les duretés & sur les parties douloureuses (c) l'écume qui se forme pendant sa décoction; ils tirèrent même (d) l'huile de ce bois, & l'employèrent avec succès dans les Pansemens, pour déterger les ulcères & pour guérir la carie des os.

La Squine, la Salsepareille, le Sassafras parurent successivement sur la Scène, & les Médecins (c) commencèrent d'abord

§. Guajaci ligni natura, vires, regula vera conficiendi & propinandi decoctum Guajaci.. exhibitionis terminus.. victus ratio diversa. JOANNES FERNELIUS, Docteur de la Faculté de Paris, & premier Med. d'Henri II. qui vivoit en 1558, Libro de Luis veneræ curatione perfectissimâ, Antwerp. 1579. cap. 10. & seq. Guajaci nomen & descriptio.. vires.. præparatio.. curatio per Guajacum ipsius Luis veneræ alexipharmacum. FRANCIS. FRIZIMELICA, Doct. Medicus & Profes. Patavinus, en 1559, Tract. de morbo Gallico. ALEXAND. TRAJANUS PETRONIUS, célèbre Philosophe & Medecin à Venise, qui vivoit en 1534, tract. de morbo Gallico, Venetiis, 1566, lib. 3. de præparationibus ad usum Ligni Guajaci. Lib. 4. de Ligno Gajaco & regimine. BERNARDINUS TOMITANUS, Phil. & Med. Patavinus, tract. de morbo Gallico, lib. 2. de Lignis quorum decoctis utimur in re gallicâ. MICHAEL JOAN. PASCHALIUS, Med. Valentinus, tract. de morbo Gallico, Syrupus è decocto ligni Guajaci.. aqua Ligni Guajaci.. vinum ligni Sancti. PROSPER BORGARUTIUS, Phil. & Med. methodo de morbo Gallico cap. 14. de ligno Guajaco, ejus decocto, & his quæ ipsi connectuntur. AUGURIUS FERRERIUS, Medecin de Toulouse, tract. de Pudendagrâ Lue Hispanicâ, Antwerpæ, 1564, lib. 1. cap. 15. de Ligno Indico. & cap. 21. de Liqueuribus distillatis. ANTON. CHALMETEUS, Med. Doct. lib. de morbo Gallico, Paris. 1564. cap. 2. de usu aquæ Philosophicæ, & cap. 3. de usu Ligni Indici.

NICOL. MACHELLUS, Mutinensis Med. en 1365, tract. methodico de Lue veneræ. LEONARD. BOTALLUS, Med. Regius, en 1582, Tract. de Luis veneræ curandæ ratione cap. 29. de sudoribus. GUILLELMUS BALLONIUS, Med. Parisiensis, en 1575, in consiliis Medicis de Lue veneræ. LUCAS GHINUS, Med. Bonon. de Morbi Neapolitani curandi ratione perbrevis, Spira, 1588.

(a) ANT. GALLUS, de ligno Sancto non permiscendo. RONDELETIUS, tract. de morbo Gallico. HASCHARDUS, tract. de morbo Gallico. MONTANUS, tractatu de morbo Gallico, Basileæ, 1558. BORGARUTIUS, methodo de morbo Gallico, cap. 14.

(b) NIC. MASSA, tract. 2. de morb. Gallico. BRASSAVOLUS, tractatu de morbo Gallico. FALLOPIUS, Tract. de morb. Gall. cap. 47. de compositis decoctionibus ligni Guajaci. PETRONIUS, lib. 4. de morbo Gallico. ALPHONS. FERRUS, tractatu de morbo Gallico, lib. 1. & 4. FERRERIUS, lib. 1. de Pudendagrâ, cap. 15. RINIUS, tract. de morbo Gallico. TOMITANUS, tract. de morbo Gallico. CHALMETEUS, lib. de morbo Gallico.

(c) MANARDUS, NIC. POLL, FRACASTOR, LOBERA, BRASSAVOLUS, tract. de morbo Gallico, FALLOPIUS, FUCHSIUS, FR. FRIZIMELICA, locis indicatis.

(d) BRASSAVOLUS, in questionibus ALEXAND. FONTANÆ. MATHIOLUS, dialogo de morbo Gallico.

(e) LOBERA, tract. de morb. Gallico, cap. 17. de Herbâ Chinâ & Zarsaparillâ. BRASSAVO-

à en examiner les vertus, & à en rendre l'usage salutaire, en prescrivait la manière de les administrer. La nouveauté leur donna quelque relief, mais les Médecins se contentèrent par la suite de les joindre ensemble, ou avec le Gayac, pour en composer les Ptisanes sudorifiques.

L'attention de quelques Médecins (a) alla même jusques à rechercher si l'Europe ne produisoit pas des remèdes capables de guérir les maladies Vénériennes; & l'expérience guidée par l'analogie leur enseigna, que les vertus sudorifiques de quelques bois (b) & de quelques racines qui croissent dans ce pays, pouvoient en quelque façon suppléer à celles de ces Médicaments étrangers.

A ces remèdes sudorifiques pris intérieurement les Médecins en joignirent quelquefois d'extérieurs; je veux dire les Etuves & les Parfums de différentes espèces dont ils se servirent. (c) La chaleur d'un lieu fort étroit, dans lequel on renferme le malade

rus, tract. de Radicis Chinæ usu. NIC. MASA, De morbo Gal. Tract. 3. cap. 10. de radice Salsaparillæ & ejus virtutibus in morbo Gallico.. de præparatione decocti ipsius & regulis observandis per illius usum. *Idem*, ibid. cap. 12. de radice Chinæ.. de modo & regulis in hoc curationis modo observandis. ANDR. VESALIUS, célèbre Anatomiste & Premier Médecin de Charles V. & Philippe II. Rois d'Espagne, De radice Chinæ Epistolâ, in quâ inserta sunt de Sarta parillâ sub finem nonnulla, Venetiis, 1542, de Chinæ historiâ, decocti parandi modo.. ratione propinandi radicis Chinæ decocti, &c. HIERONYMUS CARDANUS, Med. Prof. Bononiensis, lib. de Cynâ radice seu de decoctis. Basileæ. 1559. FALLOPIUS, tract. de morbo Gallico, cap. 60. de radice Cina.. de præparatione decocti Cina. *Idem*, ibid. cap. 63. de Salsaparillâ.. de modo conficiendi decoctum Salsæ.. de victûs ratione & curâ symptomatum supervenientium in potu Salsæ. RONDELETIUS, tract. de morbo gallico, §. de Radice Echina, ejus præparatione, & diæta. FERRERIUS, de Pudendagrâ lib. 1. cap. 17. de Chyna, & cap. 18. de Spartâ parillâ. PETRONIUS, tract. de morbo Gallico lib. 5. de Salsaparillæ & rad. Chinæ usu, parandi modo, regimine. TOMI-TANUS, lib. 2. de morbo Gallico cap. 16. de Chinâ & Salsaparillâ. GARCIA AB HORTO, Med. Lusitanus & Proregis indiarum Archiater, Aromatum apud Indos nascentium Histor. lib. 1. cap. 38. de Chinæ radice, Antwerp. 1574. CHRISTOPHORUS A COSTA, Med. Doct.

Medicamentorum in Indiâ orientali nascentium libro, §. de radice Chinæ. Antwerp. 1593. MONARDES, simplicium Hist. §. de Chinâ; *Idem*, ibid. §. de Carcaparillâ; *Idem*, ibid. §. de Ligno Salsâtras, ejus Historia, natales, delectus, facultates, decocti parandi ratio, usus. JOANNES SCHENCKIUS, Médecin de Fribourg. Observationum Medicinal. lib. 6. de Lue venereâ per Salsamparillam curatâ. Francof. 1665. CHALMETEUS, lib. de morbo Gallico cap. 4. de modo utendi radice Chinæ. BOTALLUS, de luis venereâ curandâ ratione cap. 29.

(a) FRACASTOR, de morbis contag. lib. 3. cap. 10. PETRONIUS, tractatus de morbo Gallico lib. 7. cap. 24. de indigenis morbi gallici remediis. FRIZIMETICA, tract. de morbo gallico. FERRERIUS, de Pudendagrâ lib. 1. cap. 20. de Junipero nostratibusque remediis. GHINUS, tract. de morbo Neapolitano.

(b) Les Bois de Genièvre, de Bouis, de Frêne, de Citronier, de Pin, de Cypres: les Racines d'Ache, de Gentiane, de Bardane, &c.

(c) RONDELETIUS. Tract. de morbo Gall. §. de suffumigiorum usu ad sudores movendos. MARINUS BROCARDUS, Philosophus & Medicus venetus, tract. de morb. Gallico. HERMANNUS BOERHAAVE, Professeur de Médecine à Leyde, dans la Préface qu'il a mise à la tête de la nouvelle Edition de l'Aphrodisiacus, sive operum de Lue venereâ à Medicis conscriptorum collectio, per Aloysium Luisinum, Utinensem Medicum, Lugd. Batav. 1723.

avec de la braïse allumée, relâchant le tissu de la Peau, détermine les Humeurs vers la surface du Corps. Les Parties vives & pénétrantes qu'insinuent de tous côtés dans le Sang, soit la fumée d'une décoction de Plantes aromatiques jettée sur des briques rougies au feu, soit les vapeurs de quelques Drogues résineuses brûlées sur les charbons, soit la flamme de l'Esprit de vin, (comme le prescrit le célèbre M. BOERHAAVE) en augmentant le mouvement du Cœur & des Arteres, provoquent des sueurs abondantes.

Quelques Partisans que trouvèrent les Sudorifiques, & surtout le Gayac, parmi les Médecins (a) qui le regardèrent comme le véritable spécifique de la Vérole; l'efficacité du Mercure le rendit toujours recommandable auprès du plus grand nombre; (b) & les Médecins ne cessèrent de le prescrire aussi-bien que le Gayac, en se servant de l'un ou de l'autre, suivant les différentes circonstances, & suivant les différents degrés de la maladie.

Un autre moyen que l'on employa pour procurer la Salivation fut les Fumigations mercurielles: c'est-à-dire on fit recevoir aux malades la vapeur du Mercure ou du Cinabre que l'on brûloit sur les charbons ardents; & les Médecins, (c) qui les premiers nous décrivirent cette méthode, indiquèrent la manière d'y pré-

(a) J. MANARDUS, ANT. GALLUS, MONTANUS, FALLOPIUS, FUCHSIUS, FERRUS, FRANCANTIANUS, HASARDUS, FERRERIUS, TOMITANUS, MACHELLUS, *Loc. citatis*.

(b) J. ABETHENCOURT, *Novâ Penit. quadragesimâ*, §. de aquâ argenti seu Hydrargyro. de illinimentis. *Idem*, *Dialogo aquar argenti ac ligni Gajaci collectantium super morbi venerei curationis prælaturâ*. FRACASTOR, *Syphilidis lib. 1. Idem*, lib. 3. de morbis contagiosis. LOBERA, *tract. de morbo Gallico cap. 9. de unctionis suffumigiique ordine*. NIC. MASSA, lib. de morbo Gallico, *tract. 4.* BRASSAVOLUS, *tract. de morbo Gall.* FALLOPIUS, *tract. de morbo Gallico, cap. 76. de inunctione ex Hydrargyro*. BENED. VICTORIUS, lib. de morbo Gallico, *cap. 7. de Gallici morbi curatione per unctiones & linimenta ex mercurio confecta*. PETRONIUS, *tract. de morbo Gallico, lib. 6. cap. 5. de modis & viribus unguenti ex argento vivo.. de usu unguentorum ex argento vivo.. de occasione administrandi unguenti ex argento vivo*. MATTHIOLUS, *dialogo de morbo Gallico*. FERRERIUS, lib. 1. de Pudendagrà, *cap. 11. & seq. de Inunctionibus.. de*

curandi modo ex prædictis omnibus composito.. quæ remedia, quibus personis, ætatibus, temperaturis magis minusve conveniant. RONDELETIUS, *tract. de morbo Gallico §. de unguentis.. de morbo inveterato*. BROCARDUS, *tract. de morbo Gallico*. RINIUS, *tract. de morbo Gallico*. PASCHALIUS, *tract. de morbo Gallico*. BORGARUTIUS, *Meth. de morbo Gallico, cap. 13. de argenti vivi consideratione*. CHALMETEUS, lib. de morbo Gallico, *cap. 5. de unguentorum administrandorum ratione*. BOTALLUS, *tract. de Lue venereâ, cap. 17. de Luis venereæ curanda modo per illitiones Hydrargyrum recipientes*. GHINUS, *tract. de morbo Neapolit.*

(c) JAC. CATANEUS, *tract. de morbo Gallico, cap. 9.* FRACASTOR, *Syphilidis lib. 1. Idem*, *de morbo contag. lib. 3.* LOBERA, *tract. de morbo Gallico, cap. 15. de suffumigiis; Modò sit, du-ut, qui illis uti noverit, alioqui gravioris periculi sunt*. NIC. MASSA, *de morbo Gallico tract. 5. de virtutibus suffumigiorum in curâ morbi gallici inveterati.. de suffumigiorum administratione & regimine observando.. de descriptionibus suffumigio-*

parer

parer le malade, prescrivirent la composition des Pastilles mercurielles de différentes espèces, spécifièrent les cas dans lesquels les Fumigations pouvoient avoir lieu, tels que sont les plus rebelles & les plus invétérés; & nous en rendirent l'usage redoutable pour les malades, dont le tempérament n'est pas robuste, & sur-tout lorsqu'elles ne sont pas administrées par des personnes bien instruites & bien éclairées.

Outre les Fumigations & les Onguens mercuriels, dont les Médecins nous ont laissé une infinité de descriptions différentes, dans lesquelles le Mercure se trouve combiné de toutes les façons imaginables, ils en préparèrent encore (a) des Ciroides, des Emplâtres, qu'ils appliquèrent sur les articulations, & sur les autres Parties; ou pour procurer la Salivation d'une manière plus commode, quoi que moins certaine; ou seulement pour résoudre les duretés & dissiper les douleurs; Ils firent (b) des dissolutions de Sublimé corrosif, dont ils étuvèrent les différentes parties du corps; ils osèrent même malgré le préjugé commun qui faisoit regarder le Mercure comme un poison, s'en servir intérieurement; ils préparèrent (c) des Bols avec un Précipité de Mercure, & ils décrivirent (d) des Pilules mercurielles à peu près semblables à celles dont on se sert aujourd'hui.

Mais de quelque façon que l'on employe le Mercure, ce sont toujours les Médecins (e) qui ont enseigné les précautions qu'il

rum. BRASSAVOLUS, tract. de morbo Gallico; il y parle aussi de fumigations avec le cinabre mêlé avec le Gajac ou avec l'Antimoine. FALLOPIUS, de morbo Gallico, cap. 75. de suffitibus malignis. PETRONIUS, lib. 6. de morbo Gallico, cap. 18. & seq. de suffimento ex cinnabari. de modis suffiment. ex cinnabari & eorumdem usu. de occasione administrandi suffimenti. de candelâ ex cinnabari confectâ. MATTHIOLUS, Dialog. de morb. Gallico. FRIZIMELICA, tract. de morb. Gall. RONDELETIUS, tract. de morbo Gallico. CHALMETEUS, lib. de morbo Gallico cap. 9. de curatione morbi gallici per suffitus. BOTALLUS, tract. de Lue venerea cap. 24. de curâ per suffitus. GHINUS, tract. de morbo Neapolitano, cap. ult. de suffitibus Gallicis.

(a) DEVIGO, tract. de morbo Gallico. l'Emplâtre mercuriel de sa composition, que l'on appelle *Devigo*, ou *de Ranis cum Mercurio*, est celui dont on se sert encore aujourd'hui dans les maladies Vénéériennes. NIC. MASSA,

de morbo Gallico tract. 4. cap. 3. de diversis unguentis & ceroneis Mercurialibus. PETRONIUS, lib. 6. de morbo Gallico. cap. 22. de ceratis ex argento vivo. MATTHIOLUS, dialogo de morbo Gallico. CHALMETEUS, lib. de morbo Gallico, cap. 6. de curatione per Emplastra.

(b) MATTHIOLUS, dialogo de morbo Gallico.

(c) MATTHIOLUS, Dialogo de morbo Gallico. GHINUS, Tract. de morbum Gallicum curandi ratione. PASCHALIUS, Tract. de morbo Gallico.

(d) PETRUS DE BAYRO, *Profes. de Medecine à Turin & premier Medecin de Charles II. Duc de Savoye, qui vivoit en 1537*, Encheiridio de melendis corporis humani malis, cap. de doloribus musculorum ex morbo gallico genitis. RONDELETIUS, Tract. de morbo Gallico. CHALMETEUS, lib. de morbo Gallico, cap. 7. de curatione per Pilulas mercuriales.

(e) JAC. ABETHENCOURT, Novâ Peniten-

falloit prendre avant que de le donner, qui ont établi les règles & le régime qu'il faut suivre durant son usage, qui ont spécifié les doses des médicamens mercuriels; ce sont eux qui ont indiqué les parties qu'il falloit oindre, qui ont déterminé combien de tems il falloit continuer les frictions, qui ont prescrit les bornes de la salivation.

Les accidens qui accompagnent & qui suivent l'usage du Mercure, (a) ne méritèrent pas moins leur attention. Les différens Gargarismes dont on se sert aujourd'hui, pour affermir les dents & les gencives, pour consolider les ulcères de la bouche, sont ceux même dont ils se sont servis en pareils cas; La méthode de détourner par l'usage des purgatifs une salivation trop abondante, est le fruit de leurs expériences & de leurs observations.

Les symptômes enfin, qui accompagnent cette terrible maladie, furent l'objet de l'application des Médecins. (b) Le pansement des ulcères & des pustules, avec des Onguens rendus mercuriels par le mélange du vif Argent, du Sublimé, & du Précipité de

tiali quadragesimâ, §. de victûs ratione, &c. LOBERA, Tract. de morbo Gallico, cap. 10. & seq. de Partibus corporis inungendis. de termino unktionis. de unguentis ad morbum gallicum accomodatis. NIC. MASSA, Tract. 4. de morb. Gallico, cap. 2. & seq. de regimine eorum qui per unktiones curantur. de modo administrationis ipsarum unktionum in quâcumque morbi dispositione. de descriptionibus diversorum unguentorum. de horâ unktionis convenientiori. FALLOPIUS, Tract. de morbo Gallico, cap. 28. de curatione per methodum, & primò de victûs ratione, &c. Idem, cap. 78. de variis unktionum speciebus. BRASSAVOLUS, Tract. de morbo Gallico. MATTHIOLUS, Dialogo de morbo Gallico. RONDELETIUS, Tract. de morb. Gal. BORGARUTIUS, Methodo de morb. Gal. cap. 11. de universali victûs ratione in morbo gallico. de morbi Gall. curatione per varia Medicinæ instrumenta, Evacuationes, Phlebotomiam, Syrupos, Balnea, &c. BOTALLUS, Tract. de Luis veneræ curandæ ratione, cap. 18. & seq. Quomodo defricandi ex præscriptis illitionibus præparandi sint. Illiti quomodo nutriendi. Qui apti sint ad illitiones subeundas. Quod sit tempus proprium illitionibus. Quando perficandi patientes.

(a) CATANEUS, Tract. de morb. Gal. cap. 8. de curatione morbi Gallici per remotionem accidentium quæ unktionem comitantur. LO-

BERA, Tract. de morbo Gall. cap. 12. de lotione Oris ubi accidentia remiserunt, & de præservatione ne eveniant. NIC. MASSA, Tract. 4. de morb. Gallico, cap. 4. de modo succurrendi, Oris, Gingivarum & Gutturis alterationibus, & aliis accidentibus ab unktionibus factis. BRASSAVOLUS, Tract. de morb. Gallico. FALLOPIUS, Tract. de morbo Gallico, cap. 77. Ad corrigenda Symptomata supervenientia ex inunctione Hydrargyri. PETRONIUS, Lib. 6. de morb. Gallico, cap. 10. & seq. de modo his malis, quæ unktionem Argenti vivi sequi solent, occurrendi. de importunâ nimisque molestâ per Os vacuatione. BOTALLUS, Tract. de Luis veneræ curatione, cap. 22. Quibus causis defricati in graviora incidant Symptomata. Quibus auxiliis occurrendum, si graviore aliquo symptomate divexentur.

(b) GEOR. VELLA, Opusc. de morbo Gallico. CATANEUS, Tract. de morb. Gallico, cap. 9. de curatione morbi Gallici per correctionem accidentium quæ hunc morbum sequuntur. J. BENEDICTUS, Lib. de morbo Gallico, cap. 4. JAC. ABETHENCOURT, Novâ Pœnitentiâ quadragesimâ, §. de pustulis, ulceribus, ac eorum curatione. NIC. MASSA, Lib. de morb. Gallico, tract. 6. de curâ accidentium morbi Gallici. Idem, ibid. cap. 6. Il veut partager avec Devigo la découverte d'un Précipité rouge de Mercure, qu'il appelle la-

Mercure ; le traitement des Bubons Vénériens, par la suppuration & par l'incision ; l'usage des injections dans les Gonorrhées ; la méthode de résoudre les Tumeurs gommeuses & les Exostoses ; les moyens de faire exfolier les Os, & de guérir la Carie, se trouvent prescrits dans leurs Ouvrages ; sans parler d'une infinité d'autres accidens, du détail desquels je crois devoir me dispenser.

Voilà jusques à quel point la Cure des maladies Vénériennes fut portée dans le cours du seizième Siècle, par le soin des Médecins ; & il faut observer, en rendant ce glorieux témoignage à leur Zèle pour le bien public, que quoique les usurpations des Chirurgiens ne laissassent recueillir aux Médecins qu'une partie des riches moissons qu'ils avoient méritées par leurs travaux & par leurs veilles, cependant leur application à perfectionner le traitement de ces maladies ne se ralentit jamais. Les malades manqués par les Chirurgiens & épuisés par leur avarice, fournirent toujours aux Médecins, sinon les moyens de faire de brillantes fortunes, du moins les occasions fréquentes de faire des découvertes & des observations utiles, qu'ils ont toujours consacrées au service du Public avec un desintéressement sans exemple.

Les Médecins qui vécurent dans le cours du dix-septième Siècle, & dans celui où nous sommes, (a) employèrent, comme leurs prédécesseurs, pour le traitement des maladies Vénériennes, le

*poudre Angélique, & dont il se sert extérieurement dans les ulcères.* FERRUS, Tract. de morbo Gallico lib. 3. BENED. VICTORIUS, Lib. de morbo Gallico, cap. 10. Quomodo succurrendum sit symptomatibus contingentibus, vel ex morbi Gallici naturâ, vel ex medicaminibus applicitis. FRANCIANUS, Lib. de morbo Gall. JOSEPH. STRUTHIUS, *Pesnanien-sis Med. Sigism. August. Regis Poloniae archiater*, Artis Sphygmicae lib. 4. cap. 35. de morbi gallici Pulsibus, *Basil.* 1540. FALLOPIUS, tract. de morbo Gallico, cap. 80. & seq. de ordine tractandi symptomata morbum gallicum sequentia, ut sunt Caries, Bubo, Gonorrhœa, Verruæ, Ulcera callosa Sedis, Pudendi, Palati : Ragades, Phymosis, Oslum tumor & corruptio, Pilorum defluvium, Dentium casus, dolor Capitis & Articulorum, Respirationis difficultas, Aurium tinnitus, Marasmus, &c. BRASSAVOLUS, Tract. de morbo Gallico. PETRONIUS, Tract. de morbo Gallico, lib. 7. Il employe ce livre entier de son ouvrage sur les maladies Vénériennes à traiter

des accidens & de leur cure. FRIZIMELICA, Tract. de morbo Gallico. *Idem*, Lucubratiuncula adversus defluvium Pilorum. FERRERIUS, de Pudendagrâ lib. 2. FERNELIUS, Tract. de Lue venerea, cap. 14. Lue venerea aliis affectibus implicitæ curatio. RONDELETIUS, Tract. de morbo Gallico. BROCARDUS, Tract. de morbo Gallico. RINIUS, Tract. de morbo Gallico. TOMITANUS, Lib. 2. cap. 17. de morbi gallici symptomatis. CHALMETEUS, Lib. de morbo Gallico, cap. 10. Quomodo occurrendum sit symptomatis. BOTALLUS, Tract. de Lue venerea, cap. 7. & seq. de ulcerum. seminis Profluvii. Bubonum, &c. Curatione.

(a) JOAN. RIOLANUS, *Médecin de la Faculté de Paris*, Methodi bene medendi lib. 2. cap. 12. de Lue venerea, *Francof.* 1611: HIERONYMUS MERCURIALIS, *Med. & Prof. Patavinus*, Lectionum Patavinarum lib. 4. de morbo Gallico, *Venetis*, 1627. & passim in Consultationibus Medicis, *Venetis*, 1624. JOAN. VARANDÆUS, *Med. & Prof. Monspet.*

Gayac, la Squine, la Salsepareille, le Sassafras; & se servirent du Mercure tant extérieurement qu'intérieurement, selon l'exigence des cas. Quelques-uns (a) joignirent l'usage des Sudorifiques à celui du Mercure; mais le peu de sûreté de la méthode de traiter la Vérole par les Sueurs, qui manque souvent dans les cas difficiles, & lorsque la maladie est invétérée, la lenteur avec laquelle elle produit ses effets, & l'extrême sévérité de la diète qui en doit accompagner l'usage, firent que le Mercure prévalut toujours. La connoissance que les Médecins avoient de la nature de la maladie, les persuada qu'il étoit le Médicament le plus capable de la guérir, sur-tout en Europe, où la fraîcheur du climat demande un remède aussi pénétrant & aussi puissamment atténuant que l'est le Mercure, pour s'insinuer dans les plus petits vaisseaux du Corps, & procurer à la Lympe épaisse & extravasée la fonte nécessaire pour une guérison radicale.

L'application avec laquelle les Médecins cultivèrent la Chymie, leur donna lieu de retourner le Mercure de tous les sens, & d'en tirer plusieurs nouveaux remèdes très efficaces, tels que le Mercure doux, le Précipité blanc, le Précipité rouge, l'Arcane coralin, l'Ethiops minéral, le Mercure violet, le Turbith minéral, la Panacée mercurielle, le Précipité verd, &c. toutes préparations de Mercure, dont ils sont les Auteurs, ou dont ils ont donné la Méthode pour la guérison des maladies Vénériennes.

Therapeutices tract. de Lue venerea Lugd. 1658. ANDREAS LAURENTIUS, Henrici IV. Archiater, tract. de Lue venerea, Parisiis. 1628. BARTHOLOMÆUS PERDULCIS, Doct. Med. Parisiensis, Universæ Medicinæ lib. 12. cap. 9. de Lue venerea, Lugd. 1649. FELIX PLATERUS, Med. Prof. Basilienfis, Præcos Medicæ lib. 3. cap. 4. de defecatione per Luem veneream, Basil. 1625. JULIUS CÆSAR CLAUDI-NUS, Med. & Profef. Etoniensis, Appendice ad tract. de ingressu ad infirmos, Sect. 3. de natura & usu radicum Sassa, Chinæ, Saponaria, item Lignorum Guaiacini, Sassafras, Juniperini, &c. Bononia. 1619. MARCUS AU-RELIIUS SEVERINUS, Med. Doct. in Gymnasio Neapolit. Anatom. & Chirurgie Profef. De recondita Abcessuum natura lib. 4. cap. 23. de Syphilide morbo. Neapoli, 1632. Idem, in Chirurgiâ trimembri. Francof. 1653. DANIEL SINNERUS, Med. Doct. & Profef. Acad. Wit-tebergenfis. Medicinæ Pract. lib. 6. parte quar-

tâ, de Lue venerea. Lugd. 1656. POMPEIUS SACEUS, Medicus Parmensis, novo Systemate Medico. Parmæ 1693. sect. 1. cap. 14. de Lue venerea.

(a) GREGORIUS HORSTIUS, Med. Profef. Ulmenfis, Præcos Medicæ lib. 7. de Lue venerea Norimbergæ 1661. DAVID ABERCROMBY, Med. Londin. Tutâ & efficaci Luis venerea curandæ methodo. Londini, 1684. MARTINUS LISTER, Med. Lond. Exercitatione Medicinali de Lue venerea. Londini. 1686. CAROLUS MUSITANUS, Medecin de Naples, Prêtre & grand Penitencier du Cardinal Pignatelli Archevêque de cette Ville, Tract. de Lue venerea, Colonia Allob. 1700. CHRIST. JOAN. LANGIUS, Med. Lipsiensis, Præcos Medicæ cap. 7. de Lue venerea. Lipsiæ. 1704. HERM. BOERRHAAVE, dans la Préface de l'Aphrodisiacus. Idem, in aphorismis de cognoscendis & curandis morbis, §. de Lue venerea, Ludg. Batav. 1708.

L'Antimoine fut aussi employé par les Médecins pour combattre la Vérole ; soit qu'on le fit bouillir (a) avec les Bois & les Racines , pour animer la vertu sudorifique de ces décoctions ; soit qu'on en préparât par la Chymie un Escharotique (b) propre pour les Ulcères calleux & la Carie des Os, tel que le Beure d'Antimoine, ou un violent Emétique, (c) tel que le Mercure de vie, ou un puissant Sudorifique, (d) tel que le Bezoard minéral.

La multiplicité de ces nouveaux remèdes & leurs différentes manières d'opérer fournirent aux Médecins de nouveaux points de vûe dans la pratique. Ainsi tandis que les uns crurent (e) que la Vérole ne pouvoit être radicalement guérie, à moins que l'on ne portât la fonte des humeurs jusques à les évacuer par les Glandes salivaires : les autres (f) cherchèrent à éviter les inconvéniens & les desagrémens de cette méthode, en ouvrant d'autres issues à l'humeur Vérolique.

Parmi les partisans de la Salivation, les uns s'en (g) tinrent pour la procurer, à l'usage des Frictions & des Fumigations mercurielles, persuadés que le Mercure, entrant dans le Corps au travers du tissu de la Peau, acqueroit une subtilité qui le rendoit plus efficace ; les autres (h) aimèrent mieux l'exciter par des re-

(a) FRID. HOFFMANNUS, *Med. Doct. Hallensis*, Thesaur. Pharmaceut. sect. 6. de decoctis, *Hale*, 1675. JOAN. MICHAELIS, *Elect. Sax. archiater*, Apparatu formularum, *Norimberg*, 1688. MUSITANUS, Tract. de Lue venerea lib. 3. cap. 19. SACCUS, *Novo system. Med. cap. de Lue venerea*. JACOBUS VERCELLONI, *Phil. & Med. Doct.* Tract. de Pudendorum morbis, *Lugd. Batav.* 1722. cap. 4. de Lue venerea.

(b) FRANCIS. DELEBOE SYLVIVS, in *Acad. Lugd. Batav. Med. Practica Profes.* Thesis de medicament. Chymicis, *Amst.* 1679. STHEP. BLANCHARDUS, *Phil. & Med. Doct.*, manu. duct. ad Chymiam, cap. 15. *Lugd. Batav.* 1701. NIC. LEMERY, *Doct. en Medecine*, Traité de l'Antimoine, *Paris*, 1707.

(c) OSVALDUS CROLLIUS, *Med. Doct.* Basilicâ chemicâ, *Francof.* 1609. ANGELUS SALA, *Chymiat. Megapolitanus*, Emetologia, *Rothomagi*, 1650. JOAN. SCHRODERUS, *Doct. Med. Pharmacopœiâ Medico-Chymicâ*, *Lugd.* 1665. cap. 15. SYLVIVS DELEBOE, *Appendicis Prax. Med. tract. 3. de Lue venerea*.

(d) SAMUEL HAFENREFFERUS, *Med. Prof. Ulmenfis*, de Cutis affectibus lib. 2. cap. 2. de Lue venerea, *Ulme*, 1660. MATTHIAS TI-

LINGIUS, *Med. Doct. & Profes.* Prodomo Praxeos chymiatricæ, titulo de Diaphoreticis, *Rinietii*, 1674.

(e) SYLVIVS DELEBOE, Tract. de Lue venerea. THOMAS SYDENHAM, *Med. Londin.* Epistol. responforiâ de Lue venerea, *Lipsie*, 1695. GERVAIS UCAY, *Doct. en Medecine*, Traité de la maladie Vénérienne, *Anst.* 1699. JOAN. JUNCKERUS, *Med. Hallensis*, conspectus medicinae tabulâ 95. de Lue venerea seu morbo Neapolitano, *Hale*, 1724. HERMANNUS BOERRHAAVE, in *Aphorismis de cognoscendis & curandis morbis*, §. de Lue venerea, *Paris*, 1728.

(f) VERCELLONI, tract. de Pudendorum morbis. M. MONGIN, *Doct. Regent de la Faculté de Paris*, dans sa Dissertation sur la pétrification d'un Epiploon, *Paris*, 1734. &c.

(g) GUILIEL. FABRICIUS HILDANUS, *Reipubl. Bernensis Medico-chirurgus*, observationum Centur. 5. de Lue venerea, *Francof.* 1682. SYDENHAM, *Epist. Responf. de Lue venerea*. FREIND, *Hist. de la Médecine*, pag. 285. *Paris*, 1728.

(h) JOAN. HARTMANNUS, in *Acad. marpurg. Chymiatricæ Profes.* Praxeos Chymiatricæ. §. de Lue venerea, *Geneve*, 1635. GER-

médes internes, tels que le Mercure doux, la Panacée (a) mercurielle, prétendant que l'on étoit plus maître de modérer les effets du Mercure, en le donnant intérieurement & à petite dose, que lorsqu'on l'applique extérieurement sur des Corps, dont la Peau plus ou moins dense en laisse passer dans le Sang une plus ou moins grande quantité, qui n'étant point déterminée peut devenir préjudiciable.

Les Adversaires de la Salivation (b), renouvelant une pratique (c) déjà connue longtems auparavant, joignirent à l'usage du Mercure, l'usage alternatif des Purgations, pour détourner vers les Intestins l'action avec laquelle il se porte aux Glandes salivaires. D'autres (d) réduisirent le Mercure doux ou le vif Argent en forme de Pilules mercurielles avec des Médicamens purgatifs, pour évacuer les humeurs en même tems que le Mercure leur donne de la fluidité. D'autres (e) employèrent le Turbith minéral, pour vider puissamment par le Vomissement & par les Selles.

La voye de la Transpiration parut préférable à quelques-uns. Ils donnerent (f) les Frictions, ou la Panacée mercurielle, en dose trop foible, pour que le Mercure se portât vers la bouche

VAIS UCAY, traité de la maladie Vénéérienne. BLANCARDUS, Institutionum Chirurg. cap. 46. de Lue venereâ ejusque Symptomatis. JOAN. BONHIUS, *Medicine Prof. Lipsiensis*, de officio Medici, cap. 15. de Salivatione, *Lipſie*, 1704. BOERRHAAVE, in Aphorismis, §. de Lue venereâ.

(a) SCHRODER, *Pharmacop. Medico-chymicâ*, lib. 3. cap. 15. Prescrit une Panacée mercurielle, en répétant plusieurs fois les sublimateurs du Mercure doux, & FRID. HOFFMAN, *Clavi Pharmaceuticâ Schröderianâ*, *Hale Sax.* 1675, remarque que la multiplicité des sublimateurs fait perdre au Mercure doux sa vertu purgative, & que pour lors il agit par la Salivation.

(b) VERCELLONI, *Tract. de Pudendorum morbis*. PIERRE DE SAULT, *Doct. en Médecine*, *aggrégé au Collège de Bordeaux*, Dissertation sur les maladies Vénéériennes, à *Bordeaux*, 1733.

(c) J. ALMENAR, lib. de morbo Gallico, *Papix*, 1516, cap. 4. &c.

(d) JOSEPHUS QUERCETANUS, *Med. Reg. Consilio* de Lue venereâ, *Geneva*, 1609. JOAN. RENAUDAUS, *Med. Parisiensis*, *Antidotarii* lib. 2. *Hanovje*, 1631. PERDULCIS, cap. de Lue

venereâ. TILINGIUS, *Praxi Chymiatricâ*, titulo de Purgantibus. HORSTIUS, *Praxi Medicâ*, cap. de Lue venereâ. MICHAELIS, *Praxeos Clinicae General.* lib. 4. cap. 55. de Lue venereâ. RICHARDUS MORTON, *Med. Londin.* *Phthiſiologiæ* lib. 3. cap. 7. de Phthiſi à Lue venereâ. *Lond.* 1689. MUSITANUS, *Tract. de Lue venereâ* lib. 3. LANGIUS, *Praxeos Med.* cap. 7. de Lue venereâ.

(e) CROLLIUS, *Basilicâ Chymicâ*. JOAN. ERNESTUS, *Doct. Med.* *tract. de oleis chymicè distillatis*, §. de Turpetho argenti vivi ad morbum Gallicum, *Geneve*, 1636. ADRIANUS A MYNSICHT, *Med. Germanus*, *Armentarii Medico-chymici* sect. 1. *Lugd.* 1660. SYDENHAM, *Epistol.* de Lue venereâ. BLANCHARDUS, cap. 46. de Lue venereâ. MUSITANUS, *tract. de Lue venereâ* lib. 3.

(f) M. DEIDLER, *Prof. de la facult. de Montpel.* *Dissertatione medicâ de morbis venereis*, *Montpel.* 1713. M. CHICOYNEAU, *Premier Medecin du Roy*, *Dissert. Medicâ*, *Frictiones mercuriales, ad curandam Luem veneream, adhibendæ non sunt in hunc finem, ut salivæ fluxus concitetur*, *Montpelii*, 1718.

avec affluence; & ils en continuèrent plus longtems l'usage, afin que roulant avec le Sang, & s'insinuant peu à peu dans toutes les parties du Corps, il détruisît insensiblement les causes & les accidens de la Vérole. L'Ethiops minéral & le Mercure violet furent employés par quelques autres (a) avec succès pour guérir de même cette maladie, en éteignant pour ainsi dire le Virus Vérolique, & sans produire aucune évacuation sensible.

La vertu purgative & émétique du Précipité verd (b) trouva lieu, pour arrêter des Gonorrhées trop rebelles. Le Précipité blanc & le Précipité rouge (c) furent réservés pour les applications extérieures & pour le traitement des Ulcères: leur causticité en fit redouter l'usage intérieur aux plus prudens; & si on prescrivit le Précipité rouge intérieurement, ce ne fut qu'après l'avoir dulcifié & réduit en Arcane coralin (d).

Sans entrer dans la discussion des dangers & des avantages de ces différens remèdes, qui tous peuvent trouver leur place dans les différentes circonstances, lorsqu'ils sont employés avec jugement & avec habileté, je les expose seulement, pour prouver que de tous les moyens de guérir cette maladie, dont on s'est servi depuis son origine jusques au tems où nous vivons, il n'en est aucun, qui ne reconnoisse les Médecins pour Auteurs.

Si je ne parle point des ouvrages que les Chirurgiens ont mis au jour sur la même maladie, c'est que dans la multitude innombrable de Chirurgiens qui ont vecû depuis deux Siècles, à peine en trouve-t-on quelques-uns qui ayent traité de cette matière. Et d'ailleurs lorsque l'on a consulté les originaux, on reconnoît aisément, que dans le peu qu'ils ont fait imprimer, ils ont toujours été, selon leur coutume, d'ingrats & d'inutiles plagiaires, que l'am-

(a) CHARLES THUILLIER, *Medecin de la faculté de Paris*, Observations sur les maladies Vénériennes. Paris, 1703. GEORGIUS BATEUS, *Regis Angliæ Caroli 2. archiater*, Pharmacopœia, Ludg. 1704. NIC. LEMERY, Cours de Chymie.

(b) HARTMANNUS, Praxi Chymiatricâ, §. de Lue venereâ. JOANNES HELFRICUS JUNCKEN, Methodi medendi cap. 22. de Lue venereâ, §. de Gonorrhæâ Gallicâ, *Francos.* 1684. SCHRODERUS, Pharmacop. Medico Chymicâ, lib. 3. cap. 15. TILINGIUS, Praxi Chymiatricâ, titulo de Antivenereis. FRID. HOFFMANNUS, Clavi Pharmaceuticâ Schroderianâ lib. 3. cap. 15. MICHAELIS, Praxi

clinicâ, cap. de Lue venereâ. MUSITANUS, Tract. de Lue venereâ lib. 3. cap. 2. de curâ Gonorrhææ.

(c) SENNERTUS, Lib. de Lue venereâ cap. 23. MICHAELIS, Praxi clinicâ, cap. de Lue venereâ. SYDENHAM, Epistolâ Resp. de Lue venereâ. LEMERY, Cours de Chymie. BATEUS, Pharmacopœiâ.

(d) CROLLIUS, Basilicâ Chymicâ. SCHRODERUS, Pharmac. Medico Chymicâ lib. 3. cap. 15. TILINGIUS, Praxi chymiatricâ, titulo de Purgantibus. MICHAELIS, Praxi clinicâ, cap. de Lue venereâ. GEORG. BATEUS, Pharmacopœiâ.

bition de paroître Auteurs, & plus souvent l'envie d'attirer le Public par de belles promesses, en lui indiquant avec soin leurs noms & leurs demeures, ont excités à venter de prétendus secrets, dont les descriptions se trouvent dans les livres des Médecins, & à publier de mauvaises compilations, que je n'entreprendrai pas de tirer de l'éternel oubli dans lequel elles sont demeurées.

Je ne crains pas que les Chirugiens, au défaut de preuves littéraires, alléguent pour justifier leur usurpation les Cures qu'ils font tous les jours dans ce genre de maladie. Le grand nombre de mauvais succès, & le détail d'une infinité de fâcheuses aventures, qui ont quelquefois transpirées dans le Public, & dont les Médecins sont souvent les témoins & les réparateurs, bien loin de fournir des preuves en leur faveur, ne serviroient qu'à les humilier davantage, & à inspirer de la crainte pour leur dangereuse routine.

Car il ne suffit pas, pour guérir ces maladies, d'employer constamment, comme le font les Chirugiens, une même méthode dans toutes les circonstances & dans tous les sujets; il ne suffit pas de saigner uniformément tous les malades, de les purger, de les baigner, pour les préparer dit-on à passer par le grand remède.

Les Médecins moins bornés dans leurs vûes reconnoissent qu'il y a des malades qu'un tel préliminaire mettroit hors d'état de soutenir le traitement. Il en est d'autres qu'il faut préparer; mais ce doit être de différentes manières, eu égard aux tempéramens, aux âges, aux sexes, aux différentes maladies compliquées; soit en fournissant aux uns par des nourritures succulentes les forces nécessaires pour soutenir les remèdes; soit en évacuant dans les autres les humeurs trop abondantes, dont la raréfaction produiroit pendant la Cure de pernicious effets; soit en réparant le délabrement de quelque Partie foible; soit enfin en se précautionnant avec sagesse contre les accidens que l'on prévoît pouvoir survenir.

Le choix des remèdes ne demande pas moins de prudence, pour être déterminé selon que le requèrent les différentes circonstances. L'unique ressource des Chirugiens est de frotter indistinctement & de faire saliver tous les malades; mais les Médecins sçavent que la Salivation ne convient pas à tous les Sujets; & qu'il est à propos de varier suivant les cas la méthode d'administrer le Mercure, tantôt pour empêcher qu'il ne se porte à la Tête, ici pour détourner les mauvaises impressions qu'il pourroit  
faire

faire sur les Intestins, là pour parer les coups funestes qu'il porteroit à la Poitrine, tantôt enfin pour éviter les Dépôts d'humeurs qu'il pourroit susciter dans quelques Parties. L'application extérieure du Mercure & son usage interne, ne produisent pas toujours les mêmes effets, & méritent alternativement la préférence dans les différentes occasions. Il est des cas où la Salivation est préférable ; il en est d'autres, où il est plus à propos de détourner vers les Intestins l'action du Mercure. On peut quelquefois agir fortement & procurer de grandes évacuations ; d'autres fois il vaut mieux faire rouler doucement le Mercure avec le Sang, en lui donnant le tems de s'insinuer dans toutes les parties du Corps. L'usage du Mercure est quelquefois inutile, quelquefois même dangereux : & pour lors les Sudorifiques trouvent leur place, & produisent de bons effets, quoi qu'ils agissent avec plus de lenteur.

Faut-il après le traitement rétablir les malades des fatigues qu'ils ont essuies pendant la Cure, & dissiper des accidens qui survivent à la maladie? Les Chirurgiens, sous prétexte de leur faire respirer un air plus pur, s'empressent de les renvoyer promptement ; mais les Médecins, moins avides du gain qu'attentifs à la guérison parfaite de ceux qui ont confiance en eux, ne les perdent point de vûe. L'usage prolongé de quelque décoction sudorifique, ou même la continuation de quelque légère dose de Mercure, emportent aisément par la suite des symptomes trop rebelles. Le Lait prescrit avec prudence & conduit avec sagesse, redonne au Sang son beaume naturel, dont la maladie & les remèdes l'avoient dépouillé. Les Eaux minérales, de différente nature selon les différens cas, rendent aux Parties leur première souplesse, en subtilisant les liqueurs arrêtées dans leurs cours, & raffermissent, en débouchant les Nerfs, celles qui étoient affoiblies.

Je pourrois joindre aux Auteurs, dont j'ai déjà exposé les recherches, plusieurs autres sçavans Médecins, (a) que leur attention à étudier le génie de ces maladies, à en remarquer les sym-

(a) JOAN. WIDMANNUS MEICHINGER, Luis venerea, Vienne, 1525. AUGUSTINUS Tract. de Pustulis quæ vulgo dicuntur Mal Franzos, 1497. SIMON PISTOR, Medicin de Leipzig, Positione de malo Franco, Lipsie 1478. NIPHUS PHILOTHEUS, Med. Suesanus, lib. de morbo Gallico, Neapoli, 1534. JOAN. PASCALIS, Med. Suesanus, lib. de morbo composito, qui vulgò Gallicus appellatur, Neapoli, 1534. JOAN. VOCHS, Coloniensis Medic. Tract. de omni pestilentia & de diurnâ peste mor-

ptomes, à en suivre les différens degrés, & une multitude d'Observations sur la même matière, ne rendent pas moins recommandables à la postérité.

Mais sans aller plus loin, il est facile de reconnoître ceux auxquels le Public & la Médecine sont redevables de la méthode & des moyens de guérir les maladies Vénéériennes; & pour peu qu'on réfléchisse sur l'importance de ces maladies, sur la gravité de leurs symptomes, sur l'énergie des remèdes qu'on employe pour les traiter, on sera convaincu que la Sureté publique

bi Gallici, *Colon.* 1537. MICH. ANGELUS BLONDUS, tracté de origine morbi Gallici, deque ligni indici ancipiti proprietate, *Venetis*, 1542. HERCUL. BONACOSSUS, de modo præparandi Aquam Ligni Sancti, *Bononia*, 1553. HIERONYMUS MONTUUS, lib. de morbo Gallico, *Lugd.* 1558. AMAT. LUSITANUS, De morbo Gallico & Gallicâ Scabie, necnon de methodo propinandi decoctum radicis Chinatum Epistol. *Lugd.* 1560. PETRUS TRAPOLI-NUS, *Prof. Patav.* Tract. de morbo Gallico. JOAN. SYLVIVS, *Insul. Med.* Declamazione de Lue venereâ, *Antwerp.* 1564. PETR. ANGEL. AGATHUS, Exercitation ad GABR. FALLOPII librum de morbo Gallico, *Patavii*, 1564. GEORG. DORDONUS, *Med. Placent.* De morbi Gall. curatione Tract. quatuor, *Papia*, 1568. THOMAS PHILOLOGUS, malum Gallicum, depilativam, unguivivam, dentativam, nodos, ulcera, &c. sanans; ligni indici, Cynæ, Spartæ parillæ, Antimoni, unktionis, Suffumigii, Præcipitati, &c. modos omnes & facultates explicans, *Venetis*, 1575. JOAN. ZECCHIUS, *Bonon. Med.* tract. de morbo Gallico, *Bonon.* 1586. HIERONYMUS CAPIVACCIUS, in *Gymnasio Patavino Med. Prof.* De Lue venerea acroasæ, *Spira*, 1590. FELICIANUS BETERA, *Medicus Brixianus*, De morbo Gallico, *Brixia*, 1591. JOAN. CRATO, *Unatistav. Med.* Commentario de morbo Gallico, *Francos.* 1594. AURELIUS MINADOUS, Tract. de Virulentâ venereâ, *Venetis*, 1596. HERCULES SAXONIA, *Medic. Profes. Patavinus*, Tract. de morbo Gallico seu Lue venereâ, *Francos.* 1600. ALEXAND. MASSARIAS, *Med. & Profes. Patavinus*, Libro de morbo Gallico. *Francos.* 1601. JULIUS PALMARIUS, *Med. Parisiensis*, Lib. de morbis contagiosis, *Francos.* 1601. CONRADUS SCHELLINGIUS, *Heidelberg. Medicus*, Consil. ad Pustulas malas, morbum, quem malum de Francia vulgus appellat, *Heidelbergæ.* DEMETRIUS CANEVARIUS, *Gennensis Med.* De ligno Sancto Commentario, *Roma*, 1602. MARSILIUS CAGNATUS, *Veron. Med.* de Ligno Sancto Disputation. binis, *Roma*, 1603. EUSTACHIUS RUDIVS, *Utinens. Med.* de morbo Gallico lib. quinque, *Venetis*, 1604. LUD. MERCATUS, de morbi Gallici naturâ & curatione Operum Tom. 2. *Francos.* 1608. HENNINGUS ARNISEUS, Disputat. de Lue venereâ cognoscendâ & curandâ, *Oppenheim*, 1610. HORATIUS GUARGUANTUS, *Sonsinensis Med.* tract. de morbo Gallico, *Venet.* 1613. EITEL JOACHIMUS KRUPPELIUS, de morbo Gallico, 1616. VICTOR MANGGUS, Disput. de Lue venereâ, *Basil.* 1620. JOANNES MACOLLONE, Jatriâ Chymicâ exemplo Therapeiæ Luis venereæ illustratâ, *Londini*, 1622. JOANNES SAPORTA, Tract. de Lue venereâ, *Lugd.* 1624. ARNOLDUS WEICKARDUS, *Thesauri Pharmaceut.* lib. 3. de Lue venereâ, *Francos.* 1626. JOAN. NEANDER, *Sassafrasologia*, *Broma*, 1627. JOAN. ANTONID. VANDER LINDEN, Centuriâ inaugurali positionum medico practicum de venereâ virulentâ, *Frank.* 1630. REMALCUS FUCHSIUS, *Med. & Canonicus Leodicus*, Methodo curandi Luem veneream per ligni Guajaci decoctum, *Paris.* 1641. CYPRIANUS MAROXA, de Lue venereâ, *Vallefoleti*, 1641. JOAN. BAPT. STONUS, *Miscellan. Med. curiosis*, de miscelâ purgantium medicamentorum & sudoriferorum alexipharmacorum in lue venereâ, *Patavii*, 1641. LAURENT. JOUBERTUS, *Med. & Profes. Monspel.* lib. de Variolâ magnâ seu crassâ, *Francos.* 1645. PETRUS EORESTUS, *Observat. Medicin.* lib. 32. de Lue venereâ, *Rothomagi*, 1653. SIMON PAULLI *Med. Profes. Hasniensis*, Digressione de verâ & proximâ causâ Luis venereæ, *Francos.* 1660. ANT. EVERHARDUS, *Medioburg. Med.* Collatione anti. qui morbi recrudescens cum morbo Gallico vel Indico, *Medioburg.* 1661. PAULUS DE SORBAIT, Tract. de Lue venereâ. *Norimberg.* 1672. JOAN. CASPAR SPARR, *Dissert. de Lue venereâ*, *Argent.* 1673. EDVARDUS MAYNWARINGIUS, *Historiâ Luis venereæ*, *Francos.* 1675. BERNHARD. CHRIST. A JUVELLINA, Tract. de Lue seu morbo venereo, *Venetis*, 1676. ANT. MENJOTTIUS, *Medicus Regius*, *Dissert. Patholog.* de Lue venereâ, *Paris.* 1677. JOAN. DANIEL MAJOR, de usu & abusu Mercurii in Lue venereâ, *Kilia*, 1678. GUIL. COCKBURN, *Med. Doct.* de virulentâ Gonorrhææ naturâ, causis, curatione, *Lugd. Batav.* 1716. &c.

est le fondement du droit qu'ont les Médecins de diriger le traitement des maladies Vénériennes aussi-bien que de toutes les autres maladies. Instruits de la nature du Méchanisme de l'homme & des secours que fournit la Médecine, ils sont les seuls capables de rétablir ce Méchanisme, lorsqu'il se trouve dérangé dans son tout ou dans quelques unes de ses Parties. Leur science les met en état de distinguer les maladies par leurs signes, de faire un choix judicieux parmi les moyens de guérir que fournissent la Diète, la Pharmacie & la Chirurgie, & d'animer pour ainsi dire tous ces instrumens de la guérison, en les plaçant à propos, & les prescrivant à ceux dont l'emploi est de les administrer.

Les distinctions que les Chirurgiens font des maladies en Médicinales ou internes, & en Chirurgicales ou externes, s'attribuant la connoissance & le traitement de ces dernières, ne font que des pièges tendus à la crédulité populaire, pour s'arroger quelque autorité en Médecine.

La dénomination de maladies Chirurgicales n'est point fondée sur ce que la Cure de quelques maladies dépend entièrement de la Chirurgie & des Chirurgiens, mais sur ce que les Médecins, dans la suite du traitement qu'ils en font, joignent aux autres secours, quelquefois ceux de l'Opération de la main, qu'ils se réservent toujours de diriger au but qu'ils se proposent & de faire agir selon leurs vûes.

Les maladies externes ne sont pas moins du ressort des Médecins, car ces maladies sont des Playes, des Fractures, des Luxations, qui outre la Réduction, la Réunion & l'Application des Bandages, exigent encore toute la prudence d'un Médecin, pour prévenir & arrêter les accidens fâcheux, en prescrivant à propos le Régime, les Saignées, les Médicamens internes, & les Remèdes topiques convenables aux différentes circonstances: ou bien ces maladies sont des Tumeurs, des Abscess, des Ulcères, dont le succès & la cure dépendent principalement de la disposition intérieure du Corps, de la nature du Sang, & de l'état des Liqueurs, toutes choses qui sont le principal objet de la pratique des Médecins.

Aussi est-ce un usage sagement conservé dans les Hôpitaux bien réglés, que le Médecin seul soit chargé de faire administrer les remèdes qu'il juge convenables aux malades, sur lesquels les Chirurgiens opèrent. Il n'y est pas même permis aux Chirurgiens

Majors d'entreprendre aucune Opération, que par l'avis du Médecin qui y préside. Combien de fois cette exacte discipline n'a-t-elle pas abrégé des maladies, qu'un pansement mal entendu auroit prolongées, ou peut être rendues incurables? Combien de malades destinés trop précipitamment à des Opérations cruelles, dont la perte de leurs membres eût été peut-être la suite la moins fâcheuse, ont ressenti l'utilité des Médicamens les plus doux, conseillés par des Médecins \*. Ne seroit-il pas à souhaiter, que les Magistrats, ces Conducteurs éclairés du Public souvent aveugle sur ses propres intérêts, entreprissent de le faire jouir par la force des Loix, de ces mêmes avantages dont les Administrateurs des Hôpitaux font jouir les malheureux qui s'y retirent, & que les personnes d'un rang distingué dans le monde ne manquent pas de se procurer.

Après avoir exposé une partie des abus qui se commettent dans le traitement des maladies Vénériennes. Il ne reste plus qu'à proposer le moyen d'y remédier. Ce seroit de défendre aux Chirurgiens d'en traiter aucune par eux-mêmes, & sans qu'au-paravant l'existence & le caractère de la maladie aient été constatés par une Consultation de Médecins, qui prescriraient la Préparation du malade, le Régime qu'il doit observer, la Méthode de traiter la maladie, dont un des Médecins se chargeroit de diriger la Cure.

Par ces sages précautions on éviteroit une infinité de desordres, aussi préjudiciables à l'Etat que funestes aux particuliers. Les malades, certains de leur guérison, ne craindroient plus de porter dans le sein des familles, auxquelles ils s'allient, le trouble & la desolation. Ils ne risqueroient pas de transmettre à leur innocente Postérité de cruelles maladies, qui sont en même tems des suites, & de leurs dérangemens, & de leur aveugle confiance en des Chirurgiens, qui n'ont fait que pallier le mal au lieu de le guérir. Les malades eux-mêmes ne seroient plus les victimes ou de la cupidité ou de la méprise, & ils trouveroient dans les ressources que la Médecine fournit aux maîtres de l'Art, des secours contre les accidens de toute espèce, qui peuvent survenir pendant le traitement, & dont la Cure, non plus que celle de la Maladie, n'est en aucune manière du ressort de la Chirurgie.

\* Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, ann. 1728. pag. 197.